

Province de Québec
Municipalité de Fassett

Procès-verbal de l'assemblée régulière tenue le 12 mars 2012 à 19h30 à l'Hôtel de ville situé au 19 rue Gendron à Fassett, à laquelle sont présents, madame la conseillère et messieurs les conseillers : Françoise Giroux, Serge Gauthier, Serge Villeneuve, Yvon Lambert, Claude Joubert et Michel Bergeron.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur le maire, Michel Rioux.

Est également présente : Diane Leduc, directrice générale

► **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de l'assemblée
2. Appel des conseillers, conseillère
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Approbation du procès-verbal de l'assemblée régulière du 13 février 2012.
5. Parole à l'assistance
6. Rapport
 - 6.1 De l'inspecteur en bâtiment
 - 6.2 De l'inspecteur municipal
 - 6.3 Du directeur des incendies
 - 6.4 Du maire – Voir feuille de plénière
 - 6.5 Des conseillers, conseillère
7. Finances
 - 7.1 Approbation des dépenses et adoption des comptes à payer au 29 février 2012 et des salaires payés pour un montant de 16 247.77\$.
8. Correspondance
 - 8.1 Voir tableau des correspondances
9. Suivi des dossiers
10. Avis de motion
11. Résolutions
 - 11.1 Demande de support à la MRC Papineau. Opportunités commerciales / industrielles – échangeurs de l'autoroute 50.
 - 11.2 Nomination d'un nouveau membre au Comité consultatif d'urbanisme.
 - 11.3 Demande de la municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours – Relocalisation de leurs bureaux municipaux.
 - 11.4 Demande de la municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours – Relocalisation de leurs bureaux municipaux.
 - 11.5 Paiement montant additionnel pour déneigement.
 - 11.6 Achat de bacs sur roues de recyclage et d'ordures.
 - 11.7 Renouvellement de la cotisation 2012 à l'ADMQ.
 - 11.8 Renouvellement assurances Groupe Ultima.
 - 11.9 État des taxes foncières dues.
 - 11.10 Autorisation à la Directrice générale à enchérir et acquérir certains immeubles, mis en vente pour défaut de paiement de taxes.
 - 11.11 Projet d'entente inter municipale assurant l'implantation et le développement du réseau de téléphonie IP régional – Article 569.0.1 du *Code municipal du Québec*.
 - 11.12 Organisation d'une soirée reconnaissance pour pompiers.

- 11.13 Achat de matériel pour identification de nos pompiers.
12. Varia
 - 12.1 Opportunités commerciales et affichage en bordure de l'autoroute 50.
13. Questions posées par les membres
14. Levée de l'assemblée

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire, déclare l'assemblée ouverte à 19h35.

2012-03-036

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Françoise Giroux que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

2012-03-037

Approbation du procès-verbal du 13 février 2012

Il est proposé par Serge Gauthier que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 13 février 2012 soit adopté tel quel.

Adopté à l'unanimité.

► PAROLE À L'ASSISTANCE

► RAPPORT

- De l'inspecteur en bâtiment

Lecture du rapport de l'inspecteur

- De l'inspecteur municipal

Daniel et Hélène ont repris des heures accumulées.

Peinture au centre communautaire.

Préparatif pour le carnaval.

Plusieurs bris mécanique sur le camion à ordures et recyclage et sur la pépinière.

Réparation d'une borne fontaine accidentée.

Conférence sur les abrasifs à Montebello.

Inventaire pièces d'aqueduc et d'égout.

Déneigement et sablage des rues et entretien de la patinoire.

Statistique pour l'eau potable du Gouvernement du Canada et du Québec.

- Du directeur des incendies

18 Fév: Appel pour odeur de fumée au 618, rue Notre-Dame à Montebello. 5 pompiers de Fassett présents.

19 Fév: Alarme incendie au 131, rue Principale. 7 pompiers présents.

29 Fév : Pratique avec Grenville-sur-la-Rouge. Simulation de vrai incendie dans un bâtiment désaffecté. 9 pompiers présents.

- **Du maire**

Voir feuille de plénière.

- **Des conseillers**

Voir rapport.

2012-03-038

Approbation des dépenses et adoption des comptes à payer au 29 février 2012 et des salaires payés pour un montant de 16 247.77 \$

Il est proposé par Serge Villeneuve et résolu :

QUE les comptes (annexe A – DU 01-02-2012 AU 29-02-2012) payés par les chèques numéros 8520 à 8574 au montant de 44 208.06\$ (les chèques numéro 8521 à 8534 et 8572 ont été annulés à cause d'une mauvaise impression) ainsi que des prélèvements automatiques numéro 805 à 813 (le prélèvement numéro 814 à été annulé) pour un montant de 2 396.59\$ soient et sont ratifiés par ce conseil et d'en charger les montants au compte de la Municipalité de Fassett (compte # 603747).
Salaires du 1^{er} au 29 février 2012 : 16 247.77 \$.

Adopté à l'unanimité.

Certificat de fonds suffisants

Je, soussignée, certifie par la présente qu'il y a des fonds suffisants pour les fins desquelles ces dépenses sont projetées par le conseil de la municipalité de Fassett.

Diane Leduc, directrice générale

► **CORRESPONDANCE**

Voir tableau des correspondances.

► **Suivi des dossiers**

2012-03-039

Demande de support à la MRC Papineau. Opportunités commerciales / industrielles – échangeurs de l'autoroute 50.

ATTENDU QUE les travaux actuellement en cours de réalisation du prolongement de l'autoroute 50 dans les limites du territoire de la MRC de Papineau seront bientôt complétés;

ATTENDU QUE que dans le cadre desdits travaux de prolongement de l'autoroute 50, le Ministère des Transports du Québec envisage la réalisation d'une aire de service en bordure de l'autoroute 50 afin d'offrir aux automobilistes des services de restauration, de repos, de renseignement et facultativement, de ravitaillement en carburant;

ATTENDU QUE dans le cadre d'une analyse des opportunités commerciales et industrielles dans le corridor de l'autoroute 50, la Commission d'aménagement et des ressources naturelles de la MRC s'est prononcée en faveur d'une aire de service, telle que préconisée par le MTQ, aux abords de l'échangeur prévu à Fassett;

Province de Québec
Municipalité de Fassett

- ATTENDU QUE la localisation de l'aire de service à Fassett aura pour effet de consolider le rôle de la Municipalité de Fassett en tant que porte d'entrée non seulement de la MRC de Papineau mais également de la région administrative de l'Outaouais et ce, dans un contexte plus vaste de mise en valeur du corridor nautique de la rivière des Outaouais;
- ATTENDU QUE la loi sur la publicité le long des routes limite énormément la capacité des commerces de la MRC de s'annoncer autant pour la route 148 que pour les routes 321 et 323;
- ATTENDU QUE l'emplacement de la halte routière le long de la Montée Fassett permettrait une identification intéressante et harmonieuse des différents attraits touristiques et commerciaux de notre région;
- ATTENDU QUE l'emplacement proposé par la Municipalité de Fassett dispose d'une conduite d'eau potable et est située à moins de 800 mètres du bassin de traitement des eaux usées;
- ATTENDU QUE les terrains identifiés appartiennent déjà à la municipalité, il resterait à demander un changement de zonage pour rendre le projet possible;
- ATTENDU QUE la Municipalité de Fassett a déjà affirmé son intérêt à implanter une aire de service orientée vers les activités de plein air, que ce soit par des sentiers cyclistes, pédestres ou autres. L'accès à l'Ontario par le traversier est un autre élément en faveur de cet emplacement;
- ATTENDU le Comité Consultatif d'Urbanisme de Fassett dans une résolution datée du 25 janvier 2012, recommande l'implantation de l'aire de service à cet endroit;
- ATTENDU la volonté unanime des élus de la Municipalité de Fassett de jouer ce rôle de porte d'entrée Est de la MRC de Papineau et ce, conformément aux principes d'aménagement et de développement établis dans son Plan de relance (2007-2011) établis en 2006;

Il est proposé par Serge Villeneuve et résolu;

- QUE le Conseil municipal de Fassett demande à la MRC de Papineau de favoriser le choix de Fassett à titre de porte d'entrée de la MRC et de l'Outaouais et conséquemment, d'y prévoir la localisation de l'aire de service telle que préconisée par le MTQ,
- QUE le Conseil municipal de Fassett mandate le maire, monsieur Michel Rioux, à représenter la municipalité pour négocier cette demande
- ET QUE Le Conseil municipal de Fassett demande à la MRC de Papineau de faire valoir le choix de l'aire de service à proximité de l'échangeur Fassett auprès des autorités du MTQ ainsi que du ministre délégué aux transports et responsable de l'Outaouais, monsieur Norman MacMillan.

Adopté à l'unanimité.

2012-03-040

Nomination d'un nouveau membre au Comité consultatif d'urbanisme.

Il est proposé par Claude Joubert et résolu;

QUE le Conseil municipal nomme Monsieur Réal Giroux à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme.

Adopté à l'unanimité.

2012-03-041

Demande de la municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours – Relocalisation de leurs bureaux municipaux.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours doit relocaliser ses bureaux administratifs;

CONSIDÉRANT QUE leur subvention du programme de mise en valeur intégrée (PMVI) peut être injectée à la construction d'une salle communautaire;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Fassett et Notre-Dame-de-Bonsecours ont déjà des services communs;

CONSIDÉRANT QUE l'option d'une relocalisation des bureaux administratifs de Notre-Dame-de-Bonsecours à Fassett implique un agrandissement des bureaux de la dite municipalité;

CONSIDÉRANT QU' une étude impliquant tous les aspects techniques et administratifs doit être effectuée par un consultant externe afin d'établir la faisabilité d'un agrandissement adossé aux bureaux administratifs de la municipalité de Fassett;

CONSIDÉRANT QUE cette étude doit être faite à partir des besoins administratifs identifiés par un comité conjoint;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par Michel Bergeron et résolu :

QUE Le conseil municipal de Fassett indique qu'il est d'accord avec une telle étude mais que tous les coûts inhérents à celle-ci sont payés par la Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours

ET QUE cette résolution ne signifie pas que la Municipalité de Fassett accepte automatiquement cette offre de construction sur ses terrains. Le résultat de l'étude et les modalités de réalisation du projet devront être approuvés par les deux conseils

ET QUE le conseil nomme le Maire Monsieur Michel Rioux, la Directrice générale, madame Diane Leduc, les conseillers, Serge Gauthier et Michel Bergeron ainsi que le Directeur des travaux publics, Monsieur Daniel Bisson à faire parti du comité conjoint.

Adopté à l'unanimité.

2012-03-042

Demande de la municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours – Relocalisation temporaire de leurs bureaux municipaux

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours doit relocaliser ses bureaux administratifs;

CONSIDÉRANT QUE l'insalubrité de leur locaux les oblige à déménager rapidement sans pouvoir attendre la construction de nouveaux locaux;

Province de Québec
Municipalité de Fassett

CONSIDÉRANT QU' une étude sera faite pour analyser la possibilité et faisabilité qu'ils construisent un agrandissement à notre édifice pour y aménager les bureaux de nos 2 municipalités;

CONSIDÉRANT QUE pour les dépanner, nous pourrions leur louer l'espace de l'ancien local Optimiste moyennant qu'ils défraient tous les coûts reliés à leur aménagement;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit sortir rapidement de ses locaux, pour les dépanner, nous pourrions leur louer de l'espace de terrain à côté du garage municipal pour y installer deux roulottes où ils pourraient aménager leurs bureaux tant et aussi longtemps que leur nouveau bureau municipal ne sera pas construit ici ou ailleurs;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Françoise Giroux et résolu

QUE le conseil municipal de Fassett accepte de dépanner la Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours à court terme et mandate le maire, Michel Rioux et la Directrice générale à signer toute entente de location à court terme avec cette municipalité.

Adopté à l'unanimité.

2012-03-043

Paiement montant additionnel pour déneigement.

ATTENDU QUE la municipalité doit transporter la neige entre le trottoir et la rue Boucher;

ATTENDU QUE la municipalité veut diminuer le surtemps fait par ses employés pour le déneigement de certains de ses terrains;

ATTENDU QUE la municipalité veut prolonger la vie de certains de ses véhicules qui servaient au déneigement;

En conséquence,

Il est proposé par Serge Gauthier et résolu;

QUE le Conseil municipal autorise, pour ces motifs, le paiement d'un montant additionnel de 3 090 \$ avant taxes à monsieur Éric Trépanier pour l'accomplissement de ces travaux de déneigement additionnels.

Adopté à l'unanimité.

2012-03-044

Achat de bacs sur roues de recyclage et d'ordures

ATTENDU QUE les citoyens désirent avoir des bacs sur roues pour le recyclage et les ordures;

ATTENDU QU' une grande quantité d'achat réduit le coût de chaque bac et de livraison;

Il est proposé par Claude Joubert et résolu;

QUE la directrice générale procède à l'achat de 30 bacs pour recyclage de 240L et 30 de 360L ainsi que 35 bacs pour ordures de 240L et 35 de 360L pour un montant total de 9 864.86\$ taxes et transport inclus.

Adopté à l'unanimité.

2012-03-045

Renouvellement de la cotisation 2012 à ADMQ

Il est proposé par Yvon Lambert et résolu :

QUE le Conseil municipal de Fassett autorise la directrice générale à renouveler la cotisation pour l'année 2012 à l'ADMQ au montant de 646.91\$ taxes incluses.

Adopté à l'unanimité.

2012-03-046

Renouvellement assurances Groupe Ultima.

Il est proposé par Serge Gauthier et résolu :

QUE le Conseil municipal de Fassett autorise la directrice générale à renouveler le contrat avec le groupe Ultima pour l'année 2012 pour un montant de 13 683.00\$ taxes incluses. Les risques couverts sont:

- La Municipale
- La Municipale automobile
- Bris des machines
- R.C. complémentaire
- Ass. Accident Pompiers

Adopté à l'unanimité.

2012-03-047

État des taxes foncières dues.

ATTENDU QUE la directrice générale soumet au conseil, pour examen et considération, un état des taxes foncières et autres deniers dû à la corporation, à la date du 31 janvier 2012, afin de satisfaire aux exigences de l'article 1022 du Code municipal de la Province de Québec;

Il est proposé par Michel Bergeron et résolu :

QUE ledit état soit et est approuvé par le conseil et que la directrice générale soit et est enjoint de prendre les procédures requises aux fins de faire vendre par la Municipalité Régionale de Comté de Papineau tous les immeubles de la municipalité dont les taxes foncières et autres impositions qui les grèvent n'ont pas été payées.

Adopté à l'unanimité.

2012-03-048

Autorisation à la Directrice générale à enchérir et acquérir certains immeubles, mis en vente pour défaut de paiement de taxes.

ATTENDU QUE la municipalité de Fassett peut enchérir et acquérir des immeubles mis en vente pour taxes municipales et ce, conformément à l'article 1038 du Code municipal;

ATTENDU QUE certains immeubles seront mis en vente pour défaut de paiement de taxes et ce, selon la résolution portant le numéro 2012-03-047;

ATTENDU QUE ce conseil croit opportun d'autoriser la Directrice générale à enchérir et acquérir certains des immeubles mis en vente pour défaut de paiement de taxes;

Il est proposé par Serge Villeneuve et résolu :

Province de Québec
Municipalité de Fassett

QUE conformément aux dispositions du Code municipal, ce conseil autorise la Directrice générale à enchérir pour et au nom de la municipalité, certains immeubles faisant l'objet de la vente pour défaut de paiement de taxes à être tenue le 14 juin 2012 et ce, jusqu'à concurrence des montants de taxes, en capital, intérêts et frais.

Adopté à l'unanimité.

2012-03-049

Projet d'entente inter municipale assurant l'implantation et le développement du réseau de téléphonie IP régional – Article 569.0.1 du Code municipal du Québec

ATTENDU la présentation réalisée le 29 février 2012 par la MRC de Papineau et la firme GÉNICOM auprès des membres du Conseil des maires et des directeurs généraux des municipalités locales concernant les plans et les devis du projet visant la mise en place du réseau de téléphonie IP régional ainsi que l'échéancier et la procédure privilégiée ;

ATTENDU QUE la MRC de Papineau a utilisé les dispositions de l'article 569.0.1 du *Code municipal du Québec* afin d'élaborer un projet d'entente inter-municipale visant le déploiement d'un réseau de téléphonie IP à conclure avec les municipalités locales qui en manifesteront l'intérêt;

ATTENDU QU' un délai de soixante (60) jours est accordés aux municipalités locales afin qu'elle puisse émettre leur position à l'égard du projet d'entente inter-municipale visant la mise en place d'un réseau de téléphonie IP régional conformément à l'article 569.0.1 du *Code municipale du Québec*. La date indiquée à l'intérieur de l'échéancier soumis à cet égard est **le 4 mai 2012** ;

ATTENDU le projet d'entente inter municipale assurant l'implantation et le développement du réseau de téléphonie IP déposé dans le cadre de la présente séance et faisant partie intégrante de la résolution ;

ATTENDU la résolution numéro 2012-02-041, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 29 février 2012, autorisant l'envoi du projet d'entente inter municipale aux municipalités locales situées sur le territoire de la MRC pour considération;

Il est proposé par Michel Bergeron et résolu :

QUE Le Conseil de la Municipalité de Fassett exprime, par le biais de la présente résolution, son intérêt à conclure une entente avec la MRC de Papineau, à titre de municipalité membre de ladite entente, dans le cadre l'implantation et du développement du réseau de téléphonie IP régional conformément à l'article 569.0.1 du *Code municipal du Québec*;

QUE Le Conseil de la Municipalité de Fassett autorise le maire ainsi que le secrétaire-trésorier et directeur général à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution ;

QUE La présente résolution soit acheminée à la MRC de Papineau conformément à l'échéancier prévu à cet effet;

Adopté à l'unanimité.

2012-03-050

Organisation d'une soirée de reconnaissance pour les pompiers

ATTENDU QUE la vente des vieux véhicules incendie avait rapporté la somme de 3 800 \$ qui est contenu dans le surplus cumulé;

ATTENDU QU' il est approprié d'utiliser une partie de cette somme pour des besoins liés au service des incendies;

ATTENDU QUE le conseil a mandaté, de façon non officielle, le conseiller Michel Bergeron à organiser une soirée reconnaissance pour des pompiers de Fassett ayant accumulé plus de 20 ans de service;

ATTENDU QU' une telle soirée est tenue avec un protocole et implique une organisation sérieuse pour la remise de certificat, de médaille et de plaque souvenir en présence de dignitaires;

Il est proposé par Serge Villeneuve et résolu;

QUE le Conseil municipal de Fassett met à la disposition de l'organisateur de la soirée un montant maximal de 1 475 \$ avant taxes pour tout ce qui entoure la réalisation de cette activité.

ET QUE le montant de la facture soit payé à même le surplus cumulé.

Adopté à l'unanimité.

2012-03-051

Achat de matériel pour identification de nos pompiers

ATTENDU QUE la vente des vieux véhicules incendie avait rapporté la somme de 3 800 \$ qui est contenu dans le surplus cumulé;

ATTENDU QU' il est approprié d'utiliser une partie de cette somme pour des besoins liés au service des incendies;

ATTENDU QUE le conseil a mandaté, de façon non officielle, le conseiller Michel Bergeron à analyser la façon d'identifier nos pompiers d'une façon plus professionnelle;

ATTENDU QUE certains éléments de cette façon d'identifier nos pompiers pourraient servir à identifier nos employés, élus et membres du CCU;

ATTENDU QU' il est proposé de faire l'acquisition de cartes d'identités avec photos, de badges avec étui et de collants pour pare-brise;

Il est proposé par Françoise Giroux et résolu;

QUE le Conseil municipal de Fassett met à la disposition de l'organisateur de l'acquisition de ce matériel un montant maximal de 1 000 \$ avant taxes

ET QUE le conseil approuve, lors d'une réunion de travail, les choix proposés.

ET QUE le montant de la facture soit payé à même le surplus cumulé.

Adopté à l'unanimité.

Varia

Opportunités commerciales et affichage en bordure de l'autoroute 50.

Question posées par les membres.

2012-03-052

Levée de l'assemblée

20h52 Il est proposé par Françoise Giroux que la présente assemblée soit et est levée.

Adopté à l'unanimité.

Michel Rioux
Président d'assemblée

Diane Leduc
Directrice générale